

## POLITIQUE

# Aide à la certification et baisse de la TVA

### Le Comité champagne a formulé de nouvelles demandes de soutien auprès du premier ministre.

Jean Castex était là pour le plan de relance. Mais cela n'a pas empêché les représentants de la filière champagne, entendus parmi les représentants du monde agricole, de réitérer leurs demandes de soutien du fleuron du territoire local et d'un poids lourd des exportations de vins et spiritueux. Les coprésidents du Comité champagne en ont également profité pour formuler d'autres demandes. Explications.

### EXONÉRATIONS DE CHARGES PATRONALES

Devant une députée européenne, les parlementaires champenois, les responsables politiques, les médias... À chaque fois que l'occasion se présente, le président du syndicat général des vignerons de Champagne (SGV), coprésident du Comité champagne, réitère cette demande de la filière : l'allègement (jusqu'à l'exonération) de charges patronales des exploitants, actuellement non concernés par le dispositif en place actuellement. Maxime Toubart l'a redit une nouvelle fois, directement devant le premier ministre, mais également ensuite auprès de Julien Turrenne, conseiller auprès de Jean Castex notamment sur les questions agricoles.

« Il n'est pas possible d'accompagner certaines régions viticoles dans leur demande de distillation sans prendre en compte les demandes d'autres (comme la Champagne, NDLR) qui font des efforts », Jean-Marie Barillère, représentant des maisons de champagne et coprésident du Comité champagne, d'aborder : « Il fallait insister sur le fait que la crise aura aussi un impact sur le revenu de l'activité viticole en 2021. »

« C'était l'occasion de lui présenter nos spécificités, reprend Maxime Toubart. Mais aussi d'en discuter avec Franck Riester, ministre délégué au commerce extérieur, sur l'importance de la vente au sein de l'Union européenne. »

### 2 UNE AIDE À LA PREMIÈRE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

Le plan de relance consacre 2,5 milliards d'euros à la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation et à la transition agricole. Plus précisément encore, à propos de ce dernier point, le plan indique « des soutiens directs en faveur de la transition agro-écologique des exploitations (aides à la certification Haute valeur environnementale, plantation de haies, développement des circuits courts, projets alimentaires territoriaux) ». Le Comité champagne n'a pas man-



Les représentants de la filière champagne ont rencontré le premier ministre, Jean Castex, et Franck Riester, ministre délégué au Commerce extérieur. Christian Lantenois

## 22%

Le champagne, c'est 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2019 dont 3 milliards à l'export soit 22 % en valeur des exportations de vins et spiritueux français.

qué ce point et demande au gouvernement, en lien avec la région Grand Est, « une aide à toute première certification environnementale » pour ne pas « casser la dynamique enclenchée en Champagne actuellement », appuie Jean-Marie Barillère. « La transition environnementale entraîne un surcoût. » Ce point sert l'ambition affichée de la filière depuis 2019 d'atteindre 100% de certification environnementale des exploitations champenoises d'ici 2030. Concrètement, une aide financière est espérée pour toute démarche de première certification en agriculture biologique ou en haute valeur environnementale niveau 3 (label national). Qu'elle vienne du gouvernement ou de l'Europe, les professionnels espèrent surtout que la démarche pour

obtenir cette aide soit « simple et rapide », insiste Jean-Marie Barillère. Certaines aides pour le bio ont parfois mis deux à trois ans avant de parvenir à leurs bénéficiaires. « Nous avons saisi la rapidité de la mise en place des prêts garantis par l'État. Nous aimerions que cela soit aussi rapide. »

### 3 BAISSÉ DE LA TVA À 10% POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES

Actuellement, un taux de 20% est appliqué sur la vente de boissons alcooliques à emporter ou à livrer. Afin « de compléter le plan de relance par une action résolue de soutien de la gastronomie française et de la restauration », importants pour le business du champagne, la filière demande d'appliquer à la vente de boissons alcooliques « le même taux que celui des prestations de restauration à consommer sur place », c'est-à-dire 10%, « comme c'est déjà le cas en Corse », soulignent les coprésidents. Un petit bout de phrase pas anodin puisqu'il fait exploser le principe de généralité. Une exception existe ; pourquoi ne pas en créer une autre dans cette période exceptionnelle ? ■  
CLAIRE HOHWAYER